

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - 15762 - 2005 B 80006 - 480 254 689 - CONCEPT BOIS

Comptes Annuels

SARL CONCEPT BOIS

Impasse du Crève coeur
34200 SETE

Siret : 48025468900023

*" certifiée conforme à
l'original "*

Antony AGRANIER

AUGEFI BASSIN DE THAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de MONTPELLIER

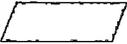
34110 FRONTIGNAN

Tél. 04.67.18.62.01

Fax. 04.67.26.69.15

Courriel. secretariat@augefi.fr

Web. www.augefi.fr

 **Sommaire**

Bilan	1
Compte de Résultat	3
1. Annexes	4
Règles et méthodes comptables	5
Notes sur le bilan	8

Bilan

ACTIF	Brut	Amort. Dépréc.	31/12/2023	31/12/2022
Fonds commercia				
Autres immobilisations incorporelles	2 590	2 557	33	533
Immobilisations corporelles	60 419	58 344	2 076	4 926
Immobilisations financières (1)	3 131		3 131	3 131
Total I	66 140	60 900	5 240	
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	35 000		35 000	92 712
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2) :				
clients et comptes rattachés	34 857		34 857	7 631
autres (3)	11 202		11 202	19 407
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	22 142		22 142	46 625
Caisse	120		120	120
Total II			103 320	166 49
Charges constatées d'avance	103		103	
	103			

(1) Dont à mo

(2) Dont à plus d'un an

(3) Dont comptes courants d'associés

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres		
Capital	7 500	7 500
Ecart de réévaluation		
Réserves		
réserve légale	750	750
réserves réglementées		
autres (4)	18 255	18 255
Report à nouveau	-86 580	29 976
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	34 224	-116 555
Provisions réglementées et autres éléments		
Total I	-25 851	-60 075
Provisions (II)		
Dettes :		
Emprunts et dettes assimilées (5)	7 737	8 825
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	58 200	
Fournisseurs et comptes rattachés (5)	38 539	81 583
Autres (3) (5)	30 038	144 751
Total III	134 514	235 159

(3) Dont comp ourants d'associés

7 737

8 825

(4) Dont réserves statutaires

Bilan

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
(5) Dont à plus de 5 ans		
(5) Dont à plus d'un an et moins de 5 ans		
(5) Dont à moins d'un an	76 314	235 159

Comptes Annuels

2023

Annexes

SASU AUGEFI BASSIN DE THAU

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL CONCEPT BOIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 108 663 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 34 224 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de

Règles et méthodes comptables

fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte

Règles et méthodes comptables

lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 590			2 590
Immobilisations incorporelles	2 590			2 590
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 508			19 508
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 957			2 957
- Matériel de transport	33 721			33 721
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 233			4 233
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	60 419			60 419
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	113			113
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 018			3 018
Immobilisations financières	3 131			3 131

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 057	500		2 557
Immobilisations incorporelles	2 057	500		2 557
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 508			19 508
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 408	549		2 957
- Matériel de transport	30 453	1 550		32 003
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 124	752		3 875
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	55 493	2 850		58 344

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 49 180 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 018		3 018
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	34 857	34 857	
Autres	11 202	11 202	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	103	103	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Montant

Montant

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 500,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 75,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 76 314 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 539	38 539		
Dettes fiscales et sociales	22 856	22 856		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	14 919	14 919		
Produits constatés d'avance				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	7 737			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	344
Taxe d'apprentissage	270

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	103		

CONCEPT BOIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Impasse Du Crève Coeur - Zone Industrielle Des Eaux Blanches
34200 SETE
480 254 689 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 AVRIL 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 34 224,07 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 224,07 euros
En totalité au compte "report à nouveau".	

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 avril 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

